

Compte rendu de la séance du 29 octobre 2020

Présents :

Monsieur Jean-François DUC, Madame Aurélie BORTOT, Madame Fanny LEGARLANTEZECK, Madame Christelle PLANCHE, Monsieur Nicolas GARDET, Monsieur Loïc LANOIR, Madame Pauline VILLARD, Monsieur Daniel VEROLLET, Madame Brigitte WILLIAMS, Monsieur Frédéric BERNARD

Excusés : Madame Emilie FONTENILLE

Secrétaire(s) de la séance : Christelle PLANCHE

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 septembre 2020

Ordre du jour :

- * Délibération : décision modificative pour paiement achat panneaux d'affichage
- * Travaux de sécurisation et enfouissement réseaux au Chef-lieu
- * Action jeunesse
- * Intervention du correspondant « défense »
- * Amélioration de l'éclairage public
- * Questions Diverses

N° DE 2020 36 - DM N°3 CREDITS BUDGETAIRES OPERATION 97

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses d'investissement le mouvement de crédit suivant :

| FONCTIONNEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
|------------------|---------------------------------------|----------------|-------------|
| | | TOTAL : | 0.00 |
| | | 0.00 | 0.00 |
| INVESTISSEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
| 21578 - 16 | Autre matériel et outillage de voirie | -500.00 | |
| 21578 - 97 | Autre matériel et outillage de voirie | 500.00 | |

N° DE 2020 37 - Délibération demande de subvention au titre du Fonds d'urgence aux collectivités COVID 19

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la mise en place d'un Fonds d'Urgence COVID 19 pour les collectivités et EPCI, pour aider à financer les achats (gels hydroalcooliques, masques ...) et aménagements des lieux publics dans le respect des gestes barrières.

Le montant de la subvention maximum par collectivité est déterminé en fonction du nombre d'habitants. (Pour La trinité, la subvention maximum est de 1000 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite l'aide financière du département au titre du Fonds d'Urgence aux collectivités COVID 19.

N° DE 2020 38 - Délibération : attribution d'une subvention annuelle aux enfants trinitains pour pratiques sportives

Présidée par Fanny LEGARLANTEZECK, la commission Jeunesse s'est réunie pour la deuxième fois pour définir une politique jeunesse autour d'animations et de rencontres.

Pour l'enfant, les associations jouent un rôle important dans son éducation et sa socialisation, venant en complément de l'école et de la famille. Elles concourent au développement de leurs capacités d'apprentissage, favorisent l'approche culturelle et sportive et contribuent à les rendre autonomes.

Afin d'encourager les enfants trinitains à pratiquer une ou des activités au sein d'associations de communes voisines, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'octroyer une aide annuelle de 30 € par enfant âgé de 3 à 17 ans sur présentation d'une facture de l'Association.

Sur la commune, on compte 84 enfants de moins de 18 ans.

Travaux de sécurisation et enfouissement des réseaux au chef-lieu

Suite à la réunion du conseil municipal du 29 septembre en présence de Mr Marc Girard, président du syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Chamoux et Vice-Président de Cœur de Savoie en charge de l'assainissement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de compléter le dossier de sécurisation de la traversée du chef-lieu en intégrant l'enfouissement des réseaux secs et humides sans l'assainissement collectif entre la mairie et la place du bassin. Dans ce programme de travaux, le syndicat des eaux de Chamoux prendra à sa charge le remplacement du réseau d'eau potable. Pour l'enfouissement des réseaux électriques c'est le SDES (syndicat départemental de l'énergie en Savoie) qui est maître d'ouvrage. Il finance les travaux et la commune lui rembourse la part hors subvention.

Pour mener à bien ce projet, la mission du bureau d'étude EMOAA qui travaillait sur la sécurisation sera étendue aux travaux d'enfouissement des réseaux.

Une demande de subvention sera adressée au Département

Intervention du correspondant « défense »

Aurélië, notre correspondante défense, nous a fait part du séminaire auquel elle a participé le samedi 3 octobre dans l'enceinte du 13^{ème} bataillon de chasseurs alpins à Barby. Ce séminaire ouvert par Pascal Bolot, préfet de la Savoie a rassemblé 125 élus savoyards délégués de leur commune. Le correspondant défense a vocation à développer le lien entre l'armée et la nation en associant tous les citoyens aux questions de défense. L'élü a pour mission la sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire, de reconnaissance et de solidarité. Dans ce cadre-là, Aurélië a pris contact avec madame la Principale du collège de la Rochette pour intervenir en classe.

Aide à l'achat d'un vélo électrique

Dans le contexte actuel de crise sanitaire et de promotion accrue des modes de déplacements doux permettant le respect de la distanciation physique, l'engouement de la population pour le vélo et plus particulièrement pour le vélo à assistance électrique est sans précédent. Afin d'accompagner les habitants de Cœur de Savoie vers le choix de ce mode de déplacement, la Communauté de Communes a décidé d'instaurer **une aide de 250€ pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)**

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité :

Personnes physiques de plus de 18 ans dont la résidence principale est située sur une des 41 communes de Cœur de Savoie

Pour être éligibles, les VAE doivent être homologués conformes à la législation, disposer d'équipements obligatoires pour les trajets utilitaires (porte-bagages, garde-boue, béquille) et d'avoir un coût minimal de 1 200€

Les VTT électriques et les vélos de course électriques ne sont pas éligibles.

Plus d'infos : www.coeurdesavoie.fr 06 71 34 72 46

Commission des impôts directs (CCID)

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, une liste de 24 noms avait été transmise au directeur départemental des Finances Publiques afin de procéder au renouvellement de la commission communale des impôts directs. Sur cette liste de 24, le Directeur des finances publiques en a retenu 12 (6 titulaires et 6 suppléants).

Titulaires : BERTHOLET Réal, JULLIAND Fanny, LANOIR Loïc, SANINI Olivia, TURRA Chantal, VEROLLET Daniel.

Suppléants : DUMAS Denis, FLAMMIER Martial, FORGET Alain, RIVOLLY Hélène, THOUVARD Nicole, VILLARD Guy.

Amélioration de l'éclairage public

Sur la commune, tous les coffrets électriques ont été contrôlés par l'entreprise DSE qui assure la maintenance de notre éclairage public. Ils seront remis aux normes avec intégration d'une horloge astronomique qui permettra éventuellement la coupure de l'éclairage la nuit. Sur ce sujet, un sondage sera effectué auprès de la population.

Pour ces travaux d'un montant de 6 893.90 € TTC, une demande de subvention sur la base de 5 744.92 € HT sera adressée au SDES.

Le maire

Jean François DUC